



## Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du massif des Trois Forêts et du bois du Roi

**7 octobre 2009**

### Personnes présentes

Monsieur BACOT

Madame BADSI

Monsieur BOCQUILLON

Monsieur CABARET

Monsieur DAS GRACAS

Madame FERTÉ

Monsieur GASTON

Madame GOUYON

Monsieur HERCENT

Monsieur JARNO

Monsieur LEDOUX

Monsieur LEDOUX

Monsieur MALIGNAT

Madame MÉRON

Monsieur MORVAN

Monsieur PALTEAU

Monsieur POUPAT

Mademoiselle RENAUD

Monsieur SPINELLI

Monsieur TELLIER

Monsieur TOURTE

Monsieur VANNIER

Monsieur VERNIER

Mairie de Versigny et syndicat des propriétaires forestiers et  
sylviculteurs de l'Oise

DDEA de l'Oise

Union des amis du PNR Oise – Pays de France et de ses Trois Forêts  
et ROSO

Parc naturel régional Oise – Pays de France

Conservatoire des sites naturels de Picardie

Chambre d'agriculture de l'Oise

Mairie de Pont-Sainte-Maxence

Mairie de Rouville

Parc naturel régional Oise – Pays de France

ONEMA – service départemental de l'Oise

Conseil général du Val d'Oise

DDEA du Val d'Oise

Association Picardie Nature

Mairie de Rouville

Sous-préfecture de Sarcelles

Mairie de Pont-Sainte-Maxence et Président du COPIL

Office national des forêts

Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Bureau d'études Ecothème

APSOM et AP3F

Bureau d'études Ecothème

CTDE de l'Oise

Mairie de Coye-la-Forêt

### Membres excusés

Monsieur DUCHEMIN

Monsieur HARDY

Madame HUOT-DAUBREMONT

Mademoiselle MILANO

Monsieur NAU

Monsieur PATRIMONIO

Monsieur PILLON

Monsieur RIGAUX

Monsieur SANGUINETTE

Office national de la chasse et de la faune sauvage

Sanef

CORIF

DREAL Picardie

Mairie de Péroy-les-Gombries et Communauté de communes du Pays  
de Valois

DREAL Ile-de-France

CRPF Nord Pas de Calais – Picardie

Conseil régional de Picardie

Conseil général de l'Oise

## **Rappel de l'ordre du jour :**

- 1. Accueil du président du COPIL ;
- 2. Présentation de l'avancement de la démarche ;
- 3. Présentation du volet faune du diagnostic écologique et validation du diagnostic écologique ;
- 4. Présentation du rapport synthétique du DOCOB.

### **1. Accueil du Président du COPIL**

Monsieur PALTEAU, Président du COPIL, accueille les participants à la réunion du comité de pilotage du 7 octobre 2008.

Il demande si les membres du COPIL ont des modifications à apporter au dernier compte-rendu de COPIL du 8 avril 2009. L'assistance ne faisant part d'aucune remarque, le compte-rendu est validé par le COPIL.

Monsieur PALTEAU présente l'ordre du jour de la réunion.

### **2. Avancement de la démarche**

Monsieur CABARET fait un rappel de l'avancement de la démarche.

L'ensemble des diagnostics (écologique et socio-économiques) a été élaboré. Les diagnostics socio-économiques ont été validés par le comité de pilotage du 8 avril dernier. Le diagnostic écologique dont la partie faune est présentée aujourd'hui a été finalisé durant l'été 2009 après quelques compléments d'inventaires. Il est proposé aujourd'hui pour validation. Des ajustements pourront être fait jusqu'à la validation finale du COPIL (début 2010) afin de mettre le document en conformité avec les potentielles évolutions du territoire et de ses activités.

Les outils Natura 2000 (charte et contrats) sont en cours d'élaboration. Les groupes de travail se sont réunis au printemps dernier afin de choisir les engagements et les recommandations de la charte et les actions à mettre en place sous forme de contrat. Ces groupes se réuniront prochainement afin de finaliser ces documents.

En déclinaison de la décision du COPIL de constituer un groupe de travail « modification du périmètre », une réunion s'est tenue en juin dernier. Le COPIL a proposé qu'une modification du périmètre soit étudiée, en accord avec les propriétaires, potentiellement concernés.

En conséquence, Monsieur CABARET a rencontré les propriétaires durant l'été. L'extension à l'étude porte sur 1 000 à 1 300 hectares. Quelques accords finaux sont en attente.

Cette révision va modifier partiellement le calendrier de la démarche.

La validation du DOCOB est prévue pour le début 2010. Elle permettra de lancer l'animation sur la ZPS durant la deuxième partie de l'année 2010. En parallèle, la modification du périmètre du SIC sera lancée. La cartographie sera réalisée au printemps et à l'été 2010. Puis une modification (ajustement) du DOCOB sera faite à l'automne afin de valider de nouveau le DOCOB en 2011. L'objectif est de permettre de lancer l'animation à la fin 2011 - début 2012 sur le SIC. Cette animation sera mise en place sur la base du périmètre actuel. Il faudra attendre la validation de la Commission européenne pour mettre en place des actions sur les zones d'extension.

Enfin, la rédaction synthétique du DOCOB a commencé. La première partie vous est présentée aujourd'hui.

Madame FERTÉ demande si l'extension du périmètre est réalisée en accord avec les propriétaires ou si elle est imposée.

Monsieur CABARET répond qu'elle se fait en accord avec les propriétaires.

### **3. Diagnostic écologique**

***Présentation de la partie faune du diagnostic écologique par Sylvain TOURTE (Ecothème)***

(Veuillez vous reporter au document écrit envoyé précédemment)

Monsieur POUPAT explique que, concernant l'Engoulevant d'Europe, il ne s'agit pas d'un comptage mais d'un indice de présence.

Monsieur BACOT précise qu'un comptage est fini ce qui n'est pas le cas ici.

Monsieur TOURTE répond qu'il ne s'agit pas, en effet, d'un inventaire exhaustif des populations.

Monsieur SPINELLI signale que ces chiffres sont des estimations minimales.

Monsieur LEDOUX se demande pourquoi, dans le bois du Roi, certains points d'écoute se trouvent en marge des grandes zones identifiées comme favorables.

Monsieur TOURTE indique que les points sont localisés en fonction de potentialités et des accès.

Monsieur BOCQUILLON interroge le bureau d'études concernant les Pics noir et mar et la mise en œuvre des aménagements forestiers. Les évolutions suite aux coupes vont modifier l'habitat de ces espèces. Ne serait-il pas plus pertinent de mettre l'ensemble de la ZPS en zone favorable car cela reste évolutif.

Monsieur SPINELLI indique que cela permet de cibler l'information sur les habitats à enjeux pour les espèces en lien avec le suivi et les évaluations à prévoir.

Monsieur CABARET indique qu'il s'agit d'une demande de l'État de réaliser un état initial permettant de mettre en place des suivis et d'évaluer l'évolution des habitats et des espèces en fonction des actions mises en place.

Monsieur BOCQUILLON demande si cela peut être un élément de discussion pour la gestion forestière à mettre en place.

Monsieur SPINELLI répond qu'il ne faut pas que Natura 2000 fige le milieu. Le but est d'avoir une vision spatiale dynamique. Dans le cas présent, c'est l'âge d'exploitabilité des arbres qui est important. S'il y a un abaissement de l'âge d'exploitabilité, il n'y aura plus d'habitat favorable pour les Pics.

Monsieur PALTEAU demande si le Pic noir est une espèce qui se déplace bien.

Monsieur SPINELLI répond qu'en effet le Pic noir se déplace bien. On constate de plus, un bon erratisme des jeunes.

Monsieur DAS GRACAS informe le COPIL que le Conservatoire des sites naturels de Picardie prépare actuellement avec la Haute-Normandie un plan d'actions pour l'Agrion de Mercure. Un premier projet Life+ a été présenté cette année mais n'a pas été retenu par la Commission européenne. Un nouveau projet sera présenté pour 2011 sans l'aspect pédagogique du projet initial. Le projet sera étoffé avec le SITRARIVE afin qu'un travail plus conséquent réponde également à la directive cadre sur l'eau. En parallèle, une étude génétique des populations est envisagée.

Madame FERTÉ suppose que si l'Agrion de Mercure est encore présent aujourd'hui, ceci est dû aux bonnes pratiques en vallée de la Thève.

Monsieur CABARET explique que l'Agrion de Mercure est présent principalement en marge des zones agricoles (pastorales) car l'intensification, l'utilisation de produits chimiques et les dates de fauche ne semblent pas favorables à l'Agrion de Mercure qui est absent, malgré le réseau hydrographique, en cœur de zone pastorale.

Monsieur BOCQUILLON relève que près du bois de la Pierre Monconseil, la cartographie de l'Agrion de Mercure suit le linéaire de la route alors qu'il est aussi présent de l'autre côté de la route dans la peupleraie. Il demande que ce secteur soit ajouté.

Monsieur TOURTE indique qu'il ne s'agit pas d'un habitat de l'espèce mais que cela sera ajouté.

Monsieur JARNO demande que les secteurs potentiels pour le Chabot soient ajoutés en vallée de la Thève, de même que pour les autres espèces de la directive.

Monsieur SPINELLI demande qu'on lui envoie la localisation des points de pêche électrique afin d'intégrer les secteurs potentiels du Chabot.

Monsieur POUPAT indique qu'il fera parvenir au bureau d'études les parcelles indiquées comme favorables pour les Pics et qui depuis sont passées en régénération. Celles-ci ne sont pour l'instant plus favorables pour les pics.

Monsieur BOCQUILLON indique que les cartes ne permettent pas de se repérer. Le fond est tout coloré sans transparence. Il serait intéressant d'avoir un fond IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>.

Monsieur SPINELLI indique qu'il faut faire attention au changement de fond car on doit avoir une cartographie homogène et quand on zoome il n'est pas possible d'avoir un fond au 1/25000<sup>ème</sup>. Néanmoins, il peut mettre une trame ou une transparence à la photo aérienne du fond (orthophotoplan).

Monsieur POUPAT indique qu'il y a trop d'habitats, trop de nuances et qu'il n'arrive pas à identifier les habitats. Pourquoi ne pas utiliser des numéros afin de se repérer par rapport à la légende.

Monsieur SPINELLI explique que ceci est difficilement réalisable. Il y a de petits polygones et les numéros risquent d'être peu lisibles. Par contre il y a, à disposition du PNR, une base de données et un SIG qui permettent de sortir des données suivant les besoins.

Monsieur BACOT demande que la localisation soit précisée dans la carte d'assemblage.

Monsieur MALIGNAT précise que dans ce cas il faut utiliser un fond IGN au 1/25000<sup>ème</sup>.

Monsieur CABARET indique qu'il apportera des cartes complémentaires afin de mieux localiser les différents îlots du SIC.

Monsieur SPINELLI précise qu'il n'est pas possible de modifier le fond « orthophotoplan » (photo aérienne) mais qu'un complément avec une localisation IGN au 1/25000 est possible.

Monsieur PALTEAU indique après consultation que sous réserve de quelques améliorations, le COPIL est d'accord sur la présentation du diagnostic écologique qui a été faite.

Monsieur POUPAT indique qu'il ne comprend pas les exclusions de certaines parcelles de hêtre, au sein de la forêt d'Halatte. Pour lui, toutes les hêtraies relèvent du même habitat (il s'agit d'une cinquantaine d'hectares non cartographiés comme habitat d'intérêt communautaire).

Monsieur SPINELLI indique que la détermination de l'habitat se fait à partir du cortège (ensemble d'espèces) de la strate arborescente mais aussi de la strate herbacée et arbustive. Il est fort probable que sur ces parcelles le cortège herbacé ne soit pas présent. Dans ce cas il s'agit bien de hêtraies mais pas de l'habitat de la directive.

*Après vérification, il s'agit de parcelles en plantation de hêtre ou en régénération, ce qui explique qu'elles ne soient pas identifiées comme d'habitat d'intérêt communautaire.*

#### **4. Présentation du rapport synthétique du DOCOB**

Monsieur BACOT signale que l'indication futaie régulière en domaniale et irrégulière en privé n'est pas aussi simple que ça.

Suite à l'ensemble de ces échanges, Monsieur PALTEAU conclut la réunion.

**Les prochaines dates de réunion fixées sont :**

- **COPIL en janvier ;**
- **Réunion de travail le jeudi 5 novembre prochain à 16 h à la maison du Parc.**